

# Les enquêteurs civils inquiètent les policiers

L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) presse le gouvernement Marois de faire marche arrière avec son projet de loi 12, qui confierait à des civils le mandat d'enquêter sur la conduite des policiers.

«Nous croyons que le projet de loi 12 constitue un virage à 180 degrés par rapport à la réalité québécoise et qu'il n'était pas utile de procéder à une telle volte-face, afin de résoudre les problèmes soulevés par les enquêtes criminelles concernant un décès ou une blessure grave à la suite d'une intervention policière», écrit l'APPQ dans son mémoire qu'elle présentera aujourd'hui à l'Assemblée nationale, en commission parlementaire, et dont le Journal a obtenu copie.

Le président du syndicat des 5 361 policiers de la Sûreté du Québec, Pierre Veilleux, plaidera au ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, qu'il est «essentiel que ces enquêtes continuent d'être effectuées par des policiers actifs et compétents».

Un civil pour chaque enquête

En même temps, l'APPQ croit «nécessaire qu'il y ait davantage de transparence dans ce type d'enquête», dont le processus donne pour certains «la perception erronée» que les policiers se protègent entre eux.

Elle suggère donc qu'un civil — tel un avocat d'expérience spécialisé en droit criminel — soit «impliqué directement» dans chacune de ces enquêtes criminelles et devienne ainsi «les yeux du public».

Ce moyen serait «beaucoup moins lourd pour les fonds publics que celui proposé par le projet de loi 12».

«Pas une panacée»

Se disant inquiet et «perplexe», le syndicat croit que le modèle ontarien sur lequel Québec s'inspire «n'est pas une panacée». Il écrit ne pas comprendre que les policiers en soient «exclus systématiquement».

Ses membres craignent «une crise de confiance profonde des policiers», s'ils devaient «voir arriver des enquêteurs civils n'ayant pas l'expertise nécessaire» pour faire ce travail «crucial».

Le Bureau des enquêtes indépendantes annoncé par le ministre Bergeron, en novembre, sera doté d'un budget annuel de 3,8 millions \$ et comprendra notamment des policiers à la retraite.



Plusieurs autres organisations seront entendues d'ici jeudi, à la commission parlementaire sur la Loi concernant les enquêtes policières indépendantes

# Les enquêteurs civils inquiètent

L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) presse le gouvernement Marois de faire marche arrière avec son projet de loi 12, qui confierait à des civils le mandat d'enquêter sur la conduite des policiers.

« Nous croyons que le projet de loi 12 constitue un virage à 180 degrés par rapport à la réalité québécoise et qu'il n'était pas utile de procéder à une telle volte-face, afin de résoudre les problèmes soulevés par les enquêtes criminelles concernant un décès ou une blessure grave à la suite d'une intervention policière », écrit l'APPQ dans son mémoire qu'elle présentera aujourd'hui à l'Assemblée nationale, en commission parlementaire, et dont le Journal a obtenu copie.

Le président du syndicat des 5361 policiers de la Sûreté du Québec, Pierre Veilleux, plaidera au ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, qu'il est « essentiel que ces enquêtes continuent d'être effectuées par des policiers actifs et compétents ».

En même temps, l'APPQ croit « nécessaire qu'il y ait davantage de transparence dans ce type d'enquête », dont le processus donne pour certains « la perception erronée » que les policiers se protègent entre eux.

Elle suggère donc qu'un civil — tel un avocat d'expérience spécialisé en droit criminel — soit « impliqué directement » dans chacune de ces enquêtes criminelles et devienne ainsi « les yeux du public ».

## Inquiétude

Ce moyen serait « beaucoup moins lourd pour les fonds publics que celui proposé par le projet de loi 12 ».

Se disant inquiet et « perplexe », le syndicat croit que le modèle ontarien sur lequel Québec s'inspire « n'est pas une panacée ». Il écrit ne pas comprendre que les policiers en soient « exclus systématiquement ».

Ses membres craignent « une crise de confiance profonde des policiers », s'ils devaient « voir arriver des enquêteurs civils n'ayant pas l'expertise nécessaire » pour faire ce travail « crucial ».

Le Bureau des enquêtes indépendantes annoncé par le ministre Bergeron, en novembre, sera doté d'un budget annuel de 3,8 millions \$ et comprendra notamment des policiers à la retraite.

Plusieurs autres organisations seront entendues d'ici jeudi, à la commission parlementaire sur la Loi concernant les enquêtes policières indépendantes